

Projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur

Saint-Adolphe-d'Howard prend acte de la décision de la Régie de l'énergie

Saint-Adolphe-d'Howard, le 31 août 2016 – La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard prend acte de la décision de la Régie de l'énergie tombée aujourd'hui et autorisant le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur d'Hydro-Québec, dont les impacts les plus importants sont concentrés à Saint-Adolphe-d'Howard, rappelons-le. En effet, le tracé prévu traverse la municipalité sur environ 13 km, en passant sur des versants exposés de sommets dominants, dont le plus haut sommet de la municipalité, surplombant plusieurs lacs, dont le lac Saint-Joseph, face au noyau villageois, en plus d'être visible à partir de sa station de ski et de ses routes panoramiques. D'ailleurs, le tracé proposé va à l'encontre de nos règlements municipaux et du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut, a rappelé la mairesse, madame Lisette Lapointe.

La municipalité a toujours agi de bonne foi, en appui à ses citoyens qui ont mené cette lutte, notamment en présentant des scénarios élaborés par des experts indépendants, mais, ces alternatives ont toutes été rejetées par Hydro-Québec. « Nous avons fait tout ce que nous avons à faire et nous demeurons convaincus qu'un tracé de moindre impact demeure possible, estime la mairesse, visiblement déçue. Je demeure aussi convaincue de la justesse de notre démarche, qui a été faite de bonne foi et qui continuera en ce sens ».

La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut avaient été entendues à titre d'intervenants dans ce dossier devant la Régie de l'énergie en juin dernier. « La MRC des Pays-d'en-Haut nous a toujours appuyés dans ce dossier et nous continuerons de travailler de pair afin de protéger notre population et notre richesse, les paysages et la nature, sur laquelle repose notre vitalité économique » a poursuivi la mairesse.

La décision de la Régie de l'énergie constitue une étape importante, mais Hydro-Québec devra obtenir d'autres autorisations pour aller de l'avant avec ce projet. « Nous allons prendre le temps d'analyser les avenues qui s'offrent à nous, a expliqué la mairesse. Il y a déjà tellement de lignes de transport d'électricité qui sillonnent le Québec, pourquoi continuons-nous de détruire les paysages? D'autres sociétés autour de nous ont fait le choix de protéger cette richesse, pourquoi ne pouvons-nous pas faire la même chose au Québec? » a conclu Lisette Lapointe.